

EXTRAIT N° DEL2025_29

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le dix-neuf juin deux mil vingt-cinq et sous sa présidence,

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Marie-Odile BILLET, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Jonathan DROY, Myriam EL BAI, Gwenaél PERONNET, Patricia ALBONETTI, Rabah DRISSI, Myriam MALEVRE, Florence QUILLET, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Etaient absents et représentés : Ergin MEMISOGLU (a donné pouvoir à Patrick DACNENBERGHEN), Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Denis GASCHET), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Myriam MALEVRE), Jean-Pierre GRILLET (a donné pouvoir à Marie-Odile BILLET), Bruno DESEQUELLE (a donné pouvoir à Dominique MESLET).

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).
Le nombre de présents est de 24 et le nombre de votants 29.
Myriam EL BAI est désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE - ANNULE ET REMPLACE LA DM1

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget,

Vu la délibération DEL2025_05 du 12 février 2025 par laquelle le Conseil municipal a adopté le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu la délibération DEL2025_26 du 28 juin 2025 approuvant les résultats de clôture au Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Vu la délibération DEL.2024_27 du 28 juin 2025 relative à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2024,

Considérant que le budget supplémentaire a pour principale vocation, après le vote du Compte Financier Unique, de reprendre les résultats de clôture de manière exacte des deux sections de l'exercice précédent et d'intégrer s'il y a lieu les restes à réaliser en dépenses et en recettes, les inscriptions nouvelles,

Considérant la nécessité d'annuler et de remplacer la DM n°1 de 2025 et de l'intégrer au présent budget supplémentaire,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
 Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 7 voix contre (Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT) :

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2025, tel que présenté ci-dessous :

Toutes sections confondues, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 250 518,91 €.

Le budget supplémentaire se répartit de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT					
Sens	Chapitre	Articles	Libellé Article	Dépenses	Recettes
R	002	002	Excédent de fonctionnement reporté		8 518,91 €
D	65	657363	Subvention au CCAS	5 500,00 €	
D	65	65568	Autres contributions aux organismes de regroupement	150 720,00 €	
R	74	74718	Participations autres organismes		9 000,00 €
R	74	74718	Participations autres organismes		3 000,00 €
D	014	73912	Reversements sur droits d'enregistrement	1 404,00 €	
D	65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	- 137 105,09 €	
Total en fonctionnement				20 518,91 €	20 518,91 €

INVESTISSEMENT					
Sens	Chapitre	Articles	Libellé Article	Dépenses	Recettes
D	21	2128	Autres agencements et	240 000,00 €	
R	13	1328	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables		200 000,00 €
D	23	238	Avances versées sur immobilisations	810 000,00 €	
D	23	2313	Constructions	80 000,00 €	
D	21	2128	Autres agencements/aménagements	2 000,00 €	
D	21	21312	Bâtiments scolaires	3 390,00 €	
D	21	21314	Bâtiments culturels et sportifs	3 832,00 €	
D	45	45411	Travaux exécutés d'office	30 000,00 €	
R	45	45412	Travaux exécutés d'office		30 000,00 €
D	23	2313	Constructions	-939 222,00 €	
Total en investissement				230 000,00 €	230 000,00 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 078-217804012-20250626-DEL2025_29-BF



EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 Meulan-en-Yvelines, le 26 juin 2025

Le Maire
 Président de la Communauté Urbaine GPS&O
 Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU

compte tenu de la transmission en préfecture le
 et de la publication le
 A MEULAN-EN-YVELINES, le